

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 DECEMBRE 2013**

Date de convocation : 11 décembre 2013

Date d'affichage : 11 décembre 2013

Membres en exercice : 17

Présents : Mme SCHMITT Mireille, Maire, Mme BOCS Chantal, M. CHAMPEIMONT Raphaël, M. DACHEUX Gérard, Mme KOEHLIN CAMBER Martine, M. JOBERT Thierry, M. LILLE Benoît, M. MATHEY Jean Luc, M. NGO-TICH Phuoc.

Absent(s) excusé(s) : Excusée ayant donné procuration : Mme MOREL Jocelyne, à Mme KOEHLIN-CAMBER Martine,

Absent(s) : Mme BULETE Christine, M. CARRETTE Guy, M. CATHY Gérard, M. CRESPI Francisco M. GRILO Carlos, M. LEMARCHAL Bruno M. MATHIEU Jean-Michel

**Nombre de votants : 10**

Secrétaire : A été nommé secrétaire : M. CHAMPEIMONT Raphaël

L'an deux mille treize, le 16 décembre à 19:04, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame SCHMITT Mireille, Maire.

Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2013, pas de lecture : **VOTE : 10 voix POUR** signatures.

**Délibération n°13-065** Sur proposition de Mme Mireille SCHMITT, Maire, le conseil municipal, par **10 voix POUR**, approuve l'adoption de la nouvelle organisation du temps scolaire pour la rentrée 2014-2015.

Madame le Maire explique que la commune avait décidé de ne pas mettre en place la nouvelle organisation du temps scolaire en 2013 et d'attendre 2014. La consultation des familles dont les enfants sont scolarisés dans la commune a eu lieu. Deux sondages ont été effectués, et indiquent le souhait pour que la demi-journée supplémentaire soit positionnée le mercredi matin. Les horaires choisis par les enseignants et les parents sont les suivants: 8h30 - 11h45 et 14h - 16h.

Il est à noter qu'il y a eu une grosse participation des familles aux sondages, avec un taux de retour de plus de 80%.

Les horaires de classe seront 8h30 - 11h45 et 14h - 16h, ce qui rajoute un quart d'heure pour le déjeuner. Ce planning est celui proposé par le département, donc a priori il n'y aura pas de remarques de la DASEN. Le mercredi, les horaires seront 8h30-11h30. Le service de restauration scolaire sera assuré le mercredi, et les transports scolaires positionnés à 11h30. Les parents auront donc le choix entre venir chercher leurs enfants à l'arrêt de bus, ou les laisser déjeuner à l'école et venir les chercher ensuite.

M. DACHEUX demande s'il y aura un bus le mercredi matin.

Madame le Maire répond que oui, il y aura un bus ; le Conseil général qui gère le circuit de transport l'a confirmé.

**Délibération n°13-066** Sur proposition de Mme Mireille SCHMITT, Maire, le conseil municipal, par **10 voix POUR**, approuve la signature de la garantie des emprunts effectués par Essonne Habitat pour la construction de logements sociaux secteur des Delâchés.

Madame le Maire explique le cautionnement des prêts effectués par le bailleur social en échange d'un nombre défini de logements destinés à la commune (contingent communal). Les logements construits sur cette zone consistent en 32 logements collectifs et 8 logements individuels : 28 logements PLUS et 12 logements PLAI (logements prêts locatifs aidés d'intégration). 8 logements seront dans le contingent communal.

Il s'agit d'une pratique courante que de se porter garant des emprunts pour les bailleurs.

**Délibération n°13-067** Sur proposition de Mme Mireille SCHMITT, Maire, le conseil municipal, par **10 voix POUR**, approuve la signature de la garantie des emprunts effectués par Essonne Habitat pour la construction de logements sociaux 74 route de Chartres.

Dans les mêmes conditions que pour la délibération précédente, la garantie concerne 6 logements PLUS et 3 logements PLAI, dont 3 logements qui seront dans le contingent communal.

**Délibération n°13-068** Sur proposition de Mme Mireille SCHMITT, Maire, le conseil municipal, par **10 voix POUR**, approuve la signature de la garantie des emprunts effectués par Essonne Habitat pour la construction de logements sociaux 4 route neuve.

Madame le Maire explique qu'il y a 11 logements dont 7 logements PLUS et 4 logements PLAI. Deux logements seront dans le contingent communal.

Le début des travaux est prévu pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2014, pour une livraison fin 2015.

**Délibération n°13-069** Sur proposition de Mme Mireille SCHMITT, Maire, le conseil municipal, par **9 voix POUR, 1 abstention (M. Jobert)**, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle à la crèche parentale « Les Casteloups ».

Madame le Maire explique le besoin de changement de trois appareils électro-ménager. Il s'agit du remplacement par du matériel semi-professionnel, plus adapté à l'usage qui en est fait.

Une subvention a été demandée auprès du Conseil général, qui a été accordée à hauteur de 80% du montant du matériel. Une subvention a été demandée à la commune pour les 20% restants, soit 1600 euros, cette somme devant couvrir le reliquat du prix du matériel ainsi que l'installation d'un plan de travail.

**Délibération n°13-070** Sur proposition de Mme Chantal BOCS, Maire-adjointe déléguée aux finances, le conseil municipal, par **10 voix POUR**, approuve la décision modificative n°2 au Budget assainissement 2013 (M49).

Madame BOCS explique l'objet de la délibération. Par le biais d'un jeu d'écritures, l'équilibre des dépenses et des recettes est atteint.

**Délibération n°13-071** Sur proposition de Mme Chantal BOCS, Maire-adjointe déléguée aux finances, le conseil municipal, par **10 voix POUR**, approuve la décision modificative n°1 au budget communal 2013 (M14).

Madame BOCS explique que d'une part, les modifications à apporter par rapport au transfert de voirie sur 2012, concernant notamment les annuités, ont été appliquées avec retard. D'autre part, les sommes des travaux de réalisation de l'aire de jeux des Tisons doivent être basculées au chapitre 23 une fois les travaux réalisés. L'équilibre entre les dépenses et les recettes d'investissement est réalisé.

**Délibération n°13-072** Sur proposition de Mme Chantal BOCS, Maire-adjointe déléguée aux finances, le conseil municipal, par **10 voix POUR**, approuve l'ouverture de crédits d'investissement par anticipation au vote du BP assainissement 2014.

Madame BOCS explique qu'il s'agit comme tous les ans, d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses nécessaires pour des travaux, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section investissement du budget 2013.

**Délibération n°13-073** Sur proposition de Mme Chantal BOCS, Maire-adjointe déléguée aux finances, le conseil municipal, par **10 voix POUR**, approuve l'ouverture de crédits d'investissement par anticipation au vote du BP commune 2014.

Madame BOCS explique qu'il s'agit de la même chose que pour le budget assainissement. Il s'agit d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses pour respecter les délais de paiement des fournisseurs.

**Délibération n°13-074** Sur proposition de Mme Chantal BOCS, Maire-adjointe déléguée aux finances, le conseil municipal, par **9 voix POUR, 1 contre (M. Jobert)**, approuve le versement de l'indemnité de conseil au receveur municipal.

Madame BOCS explique que comme tous les ans, le conseil doit approuver le versement de cette indemnité au taux de 100%.

M. Jobert vote contre car il considère cette indemnité comme une niche fiscale.

Madame le Maire précise que ces indemnités sont imposées et soumises à la CSG.

**Délibération n°13-075** Sur proposition de Mme Chantal BOCS, Maire-adjointe déléguée aux finances, le conseil municipal, par **9 voix POUR, 1 contre (M. Jobert)**, approuve le versement de l'indemnité de conseil au receveur municipal pour la caisse des écoles et en demande de remboursement.

Madame BOCS explique de la même façon la demande. Cette délibération approuve le décompte pour la gestion du budget de la Caisse des écoles. Le taux est délibéré à 100% et il est prévu de recevoir le remboursement de cette somme par la Caisse des écoles.

Madame le Maire dit que cette indemnité a été votée la semaine précédente à l'unanimité, par la Caisse des écoles.

M. Jobert annonce qu'il va voter contre également.

**Délibération n°13-076** Sur proposition de M. Raphaël CHAMPEIMONT, Conseiller municipal, le conseil municipal, par **10 voix POUR unanimité**, approuve la revalorisation des tarifs des prestations municipales pour l'année 2014.

M. CHAMPEIMONT explique qu'il faut augmenter les tarifs des prestations municipales. Cela a déjà été fait, avec une erreur. En plus de l'augmentation des tarifs, les quotients familiaux minimum et maximum avaient été augmentés. L'idée d'augmenter les quotients familiaux était que les salaires avaient été augmentés en même temps que l'inflation. Cela va permettre de corriger cette différence.

Seconde modification apportée, la mise en place d'un tarif « sans repas » en cas d'accueil d'enfant allergique. Dans ce cas les parents fournissent un repas préparé à la maison mais consommé avec les enfants à l'école. Les frais dus à la cantine pour l'encadrement sont maintenus. Ainsi, le tarif « sans repas » correspond à 50% du tarif selon la même progressivité.

**Délibération n°13-077** Sur proposition de Mme Mireille SCHMITT, Maire, le conseil municipal, par **10 voix POUR**, autorise le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commande pour le marché nettoyage de locaux.

Madame le Maire explique que la commune est intéressée uniquement par l'un des lots qui composent le marché proposé, soit le « nettoyage des vitres ». Le personnel communal n'est pas équipé pour le faire en totalité et la commune fait déjà appel à une société.

**Délibération n°13-078** Sur proposition de M. Gérard DACHEUX, Maire-adjoint délégué aux travaux, le conseil municipal, par **10 voix POUR**, approuve le renouvellement de la convention d'entente avec Palaiseau pour l'entretien du réseau d'assainissement.

M DACHEUX explique qu'il y a un an, une convention d'entente avec Palaiseau avait été signée pour l'entretien du réseau d'assainissement. Il souligne la satisfaction de la commune notamment grâce à l'agent de Palaiseau M. DIDIER, qui a un très bon contact avec la population, en plus de sa qualification et sa compétence. Le renouvellement de cette convention n'impacte pas la participation financière de la commune, qui est inchangée à hauteur de 30 000 euros.

A chaque passage, un compte-rendu des interventions est fait. Une carte recensant tous les avaloirs et les tuyaux, avec leurs caractéristiques, a été dressée.

En bas du vieux chemin, un tuyau était cassé. M. DIDIER a donné des conseils pour effectuer les travaux. C'est également le cas pour des travaux en haut de la zone du haut des vignes.

La commune de Saint-Aubin va également conclure la même entente à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Madame le Maire précise qu'en parallèle, la CAPS étudie le transfert de la compétence assainissement, mais que la durée de cette évaluation nécessite le renouvellement de la convention d'entente avec Palaiseau.

Madame BOCS précise qu'en concluant l'entente avec Palaiseau, le coût pour l'entretien du réseau d'assainissement a été réduit quasiment de moitié par rapport à la DSP avec la Lyonnaise des Eaux.

M. DACHEUX termine en soulignant la qualité des relations entre la mairie et le personnel de Palaiseau.

**Délibération n°13-079** Sur proposition de Mme Mireille SCHMITT, Maire, le conseil municipal, par **10 voix POUR**, approuve la mise en place de l'entretien professionnel à titre expérimental.

Madame le Maire explique la mise en place de l'entretien professionnel pour le personnel communal, à titre expérimental. Le Comité Technique Paritaire a validé cette expérimentation. Les délégués du personnel ont également validé le dispositif, qui est dorénavant plus complet que l'ancien système de notation.

**Délibération n°13-080** Sur proposition de Mme Mireille SCHMITT, Maire, le conseil municipal, par 10 voix **POUR**, approuve l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CIG Grande Couronne.

Madame le Maire explique que le CIG va renégocier le contrat d'assurance pour le personnel titulaire. En cas de maladie longue durée, maternité, décès pendant le service, ce contrat d'assurance permet le remboursement du salaire à la commune pour les agents titulaires.

**Délibération n°13-081** Sur proposition de Mme Mireille SCHMITT, Maire, le conseil municipal, par 8 voix **POUR**, 2 abstentions (Mme BOCS ET M. DACHEUX), approuve le classement dans le domaine public communal d'une portion de la RD988.

Madame le Maire explique qu'en 2004, une délibération de la commune a validé le principe d'une rétrocession de la portion entre le rond-point Saint-Nicolas et l'entrée de Gometz la Ville, entre le département et les communes concernées. La commune de Gometz la Ville était également d'accord sur le principe de la rétrocession.

M. MATHEY précise que cette rétrocession a eu lieu après que le département ait procédé à la réfection de la chaussée.

Madame BOCS demande si la CAPS a été consultée à ce sujet.

Madame le Maire répond que la commune reste propriétaire de la voirie.

**Questions diverses :**

Le Maire précise qu'aucune **décision du maire** n'a été prise dans le cadre de sa délégation (article L2122-22 du CGCT) depuis le précédent conseil.

Le conseil est clos à 19h43.

Parole donnée au public.

La séance est levée à 19h53.

Le compte rendu de la séance a été affiché le mardi 18 décembre 2013 dans les vitrines devant la mairie, en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Gometz le Châtel, le 28 décembre 2013,

Le Maire,  
Mireille SCHMITT.